N° CAS: 366-18-7 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

:

 N° CAS
 : 366-18-7

 Code du produit
 : 01970

Structure chimique : //

Synonymes : 2,2'-Dipyridyl / 2,2'-Bipyridine / 2,2'-Dipyridine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba

400005 Mumbai - INDIA

T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699

info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie H301

orale), catégorie 3

.

Corrosif/irritant pour la

H315

peau, catégorie 2

Lésions oculaires

H319

graves/irritation oculaire,

catégorie 2

11005

Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

H335

Exposition unique,

catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

www.lobachemie.com 29/04/2016 1/11

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R25

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS06

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : 2-2-BIPYRIDYL AR

N° CAS : 366-18-7

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

www.lobachemie.com 29/04/2016 2/11

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

contact si la victime en porte et si elles peuvent etre l'actiement enlevées. Contin

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Symptômes/effets après contact avec la : Provoque une irritation cutanée.

Symptomes/enets apres contact avec

Symptômes/effets après ingestion

peau
Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une irritation des yeux.

: Toxique en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels

que l'argile ou la terre de diatomées. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter toute formation de poussière.

www.lobachemie.com 29/04/2016 3/11

Mesures d'hygiène

Fiche de données de sécurité

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de

fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Masse moléculaire : 156.19 g/mol Couleur : White crystalline.

Odeur : characteristic odour.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 69 - 71 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 272 - 275 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 29/04/2016 4/11

Fiche de données de sécurité

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: Soluble in water

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Peut irriter les voies respiratoires.

cibles (exposition unique)

www.lobachemie.com 29/04/2016 5/11

Fiche de données de sécurité

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Toxique en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 2811

 N° ONU (IMDG)
 : 2811

 N° ONU (IATA)
 : 2811

 N° ONU (ADN)
 : 2811

 N° ONU (RID)
 : 2811

www.lobachemie.com 29/04/2016 6/11

Fiche de données de sécurité

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. Désignation officielle de transport (IMDG) : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : Toxic solid, organic, n.o.s.

Désignation officielle de transport (ADN) : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. Désignation officielle de transport (RID) : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III, (E) Description document de transport (IMDG) : UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III

Description document de transport (IATA) : UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s., 6.1, III

: 6.1

: 6.1

: 6.1

: 6.1

Description document de transport (ADN) : UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III Description document de transport (RID) : UN 2811 SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., 6.1, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1

6

www.lobachemie.com 29/04/2016 7/11

Fiche de données de sécurité

RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

: 6.1

: 6.1 Etiquettes de danger (RID)



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III : III Groupe d'emballage (IMDG) Groupe d'emballage (IATA) : 111 Groupe d'emballage (ADN) : 111 Groupe d'emballage (RID) : 111

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T2 Dispositions spéciales (ADR) : 274, 614 Quantités limitées (ADR) : 5kg Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) Dispositions particulières relatives à : MP10

l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et : T1

conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes : TP33

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: SGAH, L4BH Code-citerne (ADR) Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19

Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Vrac : VC1, VC2, AP7

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -: CV13, CV28

Chargement, déchargement et

manutention (ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Exploitation (ADR)

: S9

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges

60

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Fiche de données de sécurité Code EAC : 2X - Transport maritime Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274 Instructions d'emballage (IMDG) : P002 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08 Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3 Instructions pour citernes (IMDG) : T1 Dispositions spéciales pour citernes : TP33 (IMDG) N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-A Catégorie de chargement (IMDG) : A Propriétés et observations (IMDG) : Toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation. N° GSMU - Transport aérien Quantités exceptées avion passagers et : E1 cargo (IATA) Quantités limitées avion passagers et : Y645 cargo (IATA) Quantité nette max. pour quantité limitée : 10kg avion passagers et cargo (IATA) Instructions d'emballage avion passagers : 670 et cargo (IATA) Quantité nette max. pour avion passagers : 100kg et cargo (IATA) Instructions d'emballage avion cargo : 677 seulement (IATA) Quantité max. nette avion cargo seulement : 200kg (IATA) Dispositions spéciales (IATA) : A3, A5 Code ERG (IATA) : 6L - Transport par voie fluviale : T2 Code de classification (ADN) : 274, 614, 802 Dispositions spéciales (ADN) Quantités limitées (ADN) : 5 kg Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T : PP, EP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T2 Dispositions spéciales (RID) : 274, 614 Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08, LP02, R001

: T1

: TP33

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B3 Dispositions particulières relatives à : MP10 l'emballage en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAH, L4BH

Dispositions spéciales pour les citernes : TU15

RID (RID)

www.lobachemie.com 29/04/2016 9/11

Fiche de données de sécurité

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales de transport - Vrac : VC1, VC2, AP7

(RID)

Dispositions spéciales de transport -Chargement, déchargement et

manutention (RID)

: CW13, CW28, CW31

Colis express (RID) : CE11 Numéro d'identification du danger (RID) : 60

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

2-2-BIPYRIDYL AR n'est pas sur la liste Candidate REACH

2-2-BIPYRIDYL AR n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

la Loi fédérale allemande sur les contrôles

d'immission - 12.BlmSchV

12e ordonnance de mise en application de : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Pavs-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée

voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

Danemark

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

www.lobachemie.com 29/04/2016 10/11

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
R25	Toxique en cas d'ingestion
Т	Toxique

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 29/04/2016 11/11